

CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE TRIATHLON EQUIPE et INDIVIDUEL Mercredi 4 MAI 2022 à QUINTIN (22)



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de [CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE](#) pour s'informer en temps réel.

Date limite des championnats départementaux :	Mercredi 27 avril 2022
Date limite des inscriptions Usport :	Dimanche 1 mai 2022
LIEU :	Piscine municipale et Bois de l'étang - QUINTIN
RESPONSABLE DE LA COMPETITION et du SITE :	David LE GALLIOT – 06.77.84.83.54 à contacter en cas de souci le jour de la compétition Contacter David par courriel
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugse Bretagne
RENDEZ-VOUS :	10 h 00
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :	10 h 00 / 11 h 00
BRIEFING :	10 h 30
ACCES A LA ZONE DE COMPETITION :	A partir de 11 h 00
DEBUT DE COMPETITION :	12 h 00
FIN DE COMPETITION :	vers 15 h 00

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugse Bretagne disponible sur le site internet.

Situation : Piscine municipale – Rue de la Fosse Malard – QUINTIN (22800)

Parking : Devant la piscine municipale.

Rendez-vous : Parking de la piscine.

COVID-19

AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :
- des mesures d'adaptation Ugse à la situation sanitaire, allégées le 11/03/22
- du protocole territorial sanitaire Ugse de l'activité, allégé le 11/03/22
- du protocole sanitaire de cette circulaire pour cette compétition
AFIN DE S'Y CONFORMER.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugse 2021/2022.

En substance, cet article rend la licence Ugse OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugse 2021/2022.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

PROTCOLE SANITAIRE :

- Du gel hydroalcoolique et une poubelle seront mis à disposition des établissements au sein de chaque box.
- Le protocole sanitaire de la piscine au moment de la compétition doit être scrupuleusement respecté.

NIVEAU DES COMPETITEURS :

Chaque élève participant doit être en possession de son BREVET NATATION de 25m.

REGLEMENT TERRITORIAL DE LA COMPETITION :

Le règlement territorial est disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne :

« Animation sportive 2° - Les Sports individuels – Triathlon »
Cliquez sur le bouton « Règlements »

Il est INDISPENSABLE de prendre connaissance de ce document avant de s'engager à la compétition.

QUALIFICATIONS / INSCRIPTIONS Usport :

Limite : Dimanche 1 MAI 2022 – 23h00.

JURY :

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, chaque établissement DOIT PREVOIR AU MINIMUM 1 JUGE ADULTE POUR TOUTE LA JOURNEE.

PROGRAMME :

- 10h00 :** Accueil des participants sur le parking devant la piscine.
Dès l'arrivée, les établissements seront directement orientés vers la zone de parcage des VTT et de dépôt des affaires : 1 box d'une dimension adaptée au nombre d'élèves engagés sera mis à disposition de chaque établissement.
- 10h00 / 11h00 :** **Vérification des INSCRIPTIONS – LICENCES et BREVETS NATATION 25m.**
Dépôt des VTT dans le parc.
- 10h30 :** Briefing puis reconnaissance des parcours.
- A partir de 11h00 :** Accès à la zone de transition située à la sortie de la piscine pour se mettre en maillot de bain (+ bonnet et lunettes) et y déposer sa tenue de VTT (la tenue de course à pied aura préalablement été déposée près du vélo dans le parc VTT).
- 12h00 :** Départs par vagues toutes les minutes en fonction des horaires donnés aux établissements, dans l'ordre suivant : C/J – B – M.

MINUTAGE (ANTICIPE) DEPART et ARRIVEE

	CJ/CJG	BF/BG	MF/MG	ARRIVEE
1 ^{er} partant	0h00	0h40	1h20	0h20
Dernier partant	0h38	1h18	1h58	2h40

Vers 15h00 : Fin de la compétition.

DIVERS – NE PAS OUBLIER : Responsables [R] – Coureurs [C] :

- Les licences et les brevets natation de 25m **[R]**
- Chronomètre **[R]**
- Une tente ou un abri en cas de pluie
- Maillot de bain (et non un short) + bonnet + lunettes **[C]**
- 1 VTT avec freins en excellent état sans butée sur les poignées **[C]**
- Casque (obligatoire) **[C]**

- Une tenue pour courir (prévoir une paire de chaussures de rechange) **[C]**
- Une paire de chaussure supplémentaire pour faire le tour de la piscine après avoir déposé ses chaussures de course à pied à la sortie de la piscine (pour rejoindre le parc à vélo après la natation).
- **4 épingles à nourrice pour le dossard [C]**
- Pique-nique + goûter **[R] +[C]**

Récompenses :

Outre le plaisir de s'être dépensé physiquement avec ses camarades, l'Ugse Bretagne remet une médaille aux 3 premiers individuels et 3 premières équipes de chaque catégorie.

QUALIFICATIONS A LA RENCONTRE NATIONALE :

SEULS LES CLASSEMENTS PAR EQUIPES SONT QUALIFICATIFS A LA RENCONTRE NATIONALE.

Les équipes championnes territoriales sont automatiquement qualifiées. Les quotas supplémentaires seront attribués par l'organisateur de la rencontre nationale après le 5 mai 2022.



En prévision des quotas supplémentaires attribués à la Bretagne et afin d'éviter toute perte de temps, chaque responsable d'équipe devra être en mesure de préciser le jour du championnat territorial s'il donne suite ou pas à une éventuelle qualification de son (ses) équipe(s).

ugselbretagneathlonappnugselbretagneathlonappnugselbretagneathlonappn



RENCONTRE NATIONALE :



Date limite des championnats territoriaux :	Mercredi 4 mai 2022
DATES :	(23) 24 MAI 2022
LIEU :	MONTBERT (44)

QUALIFICATIONS : Quota de base : 1^{ère} équipe de chaque catégorie (3 catégories = BF/BG – MF/MG – CJF/CJG).
Quota supplémentaire : Défini par l'organisateur de la rencontre nationale en fonction du nombre de territoires concernés, de leurs volumes de participations et de sa capacité d'accueil.

Les qualifications sont mentionnées sur les résultats territoriaux.

PARTICIPATION A LA RENCONTRE NATIONALE :

Il appartient à chaque établissement ayant une ou plusieurs équipes qualifiées au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugse nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une et/ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

CONSEIL

ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à cette rencontre nationale.
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

ugselbretagneathlonappugselbretagneathlonappugselbretagneathlonapp

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>